



**Rapport du Directoire
sur les opérations de l'exercice
clos le 30 juin 2006**

DIETETIQUE ANIMALE ZOOTECHNIQUE « DIALZO »

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.350.000 €
SIEGE SOCIAL : Route du C. E. G. 24380 VERGT
RCS PERIGUEUX B 334 719 028**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2006 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1°) SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

Vie juridique

Le 9 septembre 2005, l'Assemblée Générale a décidé de changements au sein du Conseil de Surveillance. A la même date, le nouveau Conseil a désigné un nouveau Président ainsi qu'un membre supplémentaire au sein du Directoire.

Le 18 avril 2006, le Conseil de Surveillance a nommé un nouveau Président et un nouveau Vice-Président, ainsi qu'un nouveau membre au Directoire, en remplacement du sortant qui avait été nommé en septembre 2005.

Tous ces changements ont été enregistrés sur notre K-Bis, ainsi que la création de l'établissement secondaire de Craon.

Notre activité

Cet exercice a été marqué par les conséquences de l'incendie subi en mai 2005 sur le site de Vergt au moment même où nous nous portions acquéreurs de Craon. Notre mobilisation sur ce nouveau site n'a pu être celle que nous avons programmée, tant en termes de moyens humains que financiers. Les conséquences commerciales ont été ressenties sur les 2 sites, et notre progression s'est limitée à + 5,5%. Cette inflexion dans le redéveloppement de notre activité est à resituer dans le cadre du marché national de l'alimentation animale qui a chuté de - 1,6 % sur cette même période.

Bioalzo

Cet atelier avait fait l'objet d'un contrôle administratif de la part d'une agence mandatée par l'U.E., dont le rapport définitif n'a donné aucune suite. Sur ce dossier, le Conseil Régional a versé son avance remboursable, et le Conseil Général sa subvention, au cours de l'exercice. Nous avons poursuivi notre action en justice pour obtenir le versement du solde de l'Anvar.

La reconnaissance de notre savoir-faire

L'ensemble de nos agréments en signes de qualité sur notre site de Vergt ont été renouvelés au cours de cet exercice, et la Certification ISO 9001 a été étendue au site de Craon au mois de mai 2006.

Nos études et essais

Notre étude stratégique menée à l'Automne 2005 sur la position de notre entreprise et de son savoir-faire a contribué à la création des pôles Energie et Environnement. Un essai a été réalisé en avec la station Euronutrition sur la cuisson du soja, et un autre a été lancé en avril 2006 avec ARVALIS sur la destruction des mycotoxines.

Nos résultats

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 8.687 €, contre un bénéfice de 66.952 € au titre de l'exercice précédent. Il est fortement impacté par les écritures liées au sinistre incendie, tant en exploitation qu'en exceptionnel.

Le résultat d'exploitation est de - 357.266 € contre - 188.352 € au titre de l'exercice précédent, il se dégrade de 168.914 €.

Le résultat financier s'améliore à + 4.343 € contre - 8.448 €, et le résultat exceptionnel s'élève à + 344.892 €.

L'exploitation

Le Chiffre d'Affaires s'élève à 4.341.503 € en augmentation de + 4,5% du fait de l'arrêt des activités de façonnage au profit de notre activité de transformation.

Notre taux de Marge Brute Globale est tombé à 14,25%, contre 22,12% du Chiffre d'Affaires, notamment par la revente à perte de matières premières devenues inutilisables suite au sinistre subi.

Notre Valeur Ajoutée se maintient à 7,62% du Chiffre d'Affaires, soit 330.988€, contre 8,97% au titre de l'exercice précédent.

L'Excédent Brut d'Exploitation est négatif à – 221.040 € du fait d'une augmentation des impôts et taxes et surtout de la masse salariale et des charges sociales (+ 154.732 €) en substitution des charges externes (- 143.507 €).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 136.042 €, elles diminuent par rapport à l'exercice précédent car nous avons retraité les durées d'utilité afin de nous mettre en conformité avec la norme IAS 16 du référentiel IFRS.

2°) EXAMEN DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis en cohérence avec notre actionnaire majoritaire, en application des nouvelles normes IFRS en ce qui concerne :

- Le retraitement des durées d'utilité des actifs
- Le retraitement des charges à étaler
- La comptabilisation des indemnités de fin de carrière

Les valeurs d'actif n'ont pas pu être retraitées en juste valeur selon la norme IFRS, l'évaluation du cabinet GALTIER réalisée pendant l'exercice ne nous étant parvenue qu'après l'audit de nos comptes par nos commissaires aux comptes.

2.1. EXAMEN DU BILAN

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme globale brute de € 840.702
Contre l'exercice précédent € 719.757

La variation de ce poste correspond principalement à la comptabilisation des charges à étaler en immobilisation concernant la clientèle et la certification (IFRS).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme globale brute de €. 2.988.984
Contre l'exercice précédent €. 2.652.121
L'évolution principale de ce poste correspond à l'acquisition d'un maturateur à Vergt
et du remplacement de la ligne d'ensachage suite au sinistre incendie de mai 2005.

Les immobilisations financières s'élèvent à la somme de €. 55.267
Contre l'exercice précédent €. 55.236

L'actif circulant s'élève à la somme globale de €. 1.107.072
Contre l'exercice précédent €. 1.424.857

Passif

Les capitaux propres s'établissent à €. 1.798.178
Contre l'exercice précédent €. 1.294.255

Ils se composent :

- du capital social de 1.350.000 €.
- de la réserve légale 29 194 €.
- du report à nouveau - 143.223 €.
- du report à nouveau IFRS 522.694 €

(Retraitement des amortissements et des indemnités de fin de carrière antérieurs à cet exercice)

- du résultat de l'exercice - 8.687€.
- de Subvention d'investissement 48.200 €.

Les dettes ressortent à la somme de €. 1.058.834
Contre l'exercice précédent €. 1.250.868

2.2. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de €. 4.341.503

Le total de nos produits d'exploitation s'élève à €. 4.752.822

Le total de nos charges d'exploitation atteint un montant de €. 5.110.088

Compte tenu de la structure de notre activité, les principaux postes de charges d'exploitation sont les suivants :

- achats consommés de matières premières et marchandises €. 3.622.029
- autres achats et charges externes €. 685.849
- salaires et traitements €. 357.830

- charges sociales	€.	149.521
- dotations aux amortissements sur immobilisations	€.	136.042

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La reprise de notre activité nutrition constatée en fin d'exercice devrait se confirmer.

Un accord sur les biocarburants est prévu en cours d'exercice, et le pôle environnement va poursuivre son développement.

L'exercice 2006-2007 sera un exercice de transition et d'investissement où la structuration de l'entreprise permettra la croissance de l'activité, tout en pesant sur les résultats courants.

3°) INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

A la date du 30 juin 2006, le nombre d'actions s'élevait à 5 400 000 actions de 0,25 € chacune au nominal.

Le 7 juillet 2005, la cotation de l'action a repris à 0,37 € , cours auquel elle avait été suspendue. Au 30 juin 2006, elle cotait 0,58 € après avoir connu un plus haut à 0,80 € fin mars 2006 et un plus bas à 0,51 € au début du même mois.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce, nous vous informons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2006 était inférieure à 3 %.

4°) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 8.686,94 €.

Nous vous proposons d'affecter cette somme au compte report à nouveau, lequel s'élèvera après affectation à la somme de – 151.910,38 €.

5°) DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

6°) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 39-5, 54 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

7 °) TABLEAU DU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En annexe à ce rapport et joint, conformément aux articles D 133-3° et D 135-6°, le tableau des cinq derniers exercices.

8°) CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Une convention avec le groupe Duc visée par l'article L225-40 du nouveau code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé et a été soldée le 31 mai 2006. Vos Commissaires aux Comptes en ont été dûment avisés, comme spécifié dans leur rapport spécial.

9°) ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice, votre Directoire s'est réuni 5 fois, et le Conseil de Surveillance 3 fois.

9.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux.

9.2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte en annexe de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

Votre Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Vergt, le 10 novembre 2006
Le Président du Directoire